

FICHE D'AUTO - EVALUATION
destinée aux familles

Cette fiche doit vous permettre de déterminer si vous pouvez, éventuellement, bénéficier d'une bourse nationale d'études du second degré de lycée en vue de retirer un dossier de demande de bourse auprès du chef d'établissement fréquenté par votre enfant.

Le droit à bourse est déterminé en fonction de la **situation de la famille, exprimée en points de charge**, et de ses **ressources**.

SITUATION DE LA FAMILLE EXPRIMEE EN POINTS :

a - Enfants à charge :

ne pas compter à charge les enfants qui établissent une déclaration de revenu séparée.

Nombre d'enfants	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Points de charge	9	10	12	14	17	20	23	26	29	32	35	38	41

- Dans la 1ère ligne du tableau ci-dessus, entourez le chiffre égal au nombre d'enfants que vous avez à charge.
- Reportez le nombre de points correspondant (chiffre situé sous le nombre d'enfants), ici A

b - Situations particulières :

Si vous répondez OUI aux questions suivantes, marquez **1 point** dans la case correspondante :

- Le candidat boursier est-il pupille de la nation : b1
- Le père et la mère sont-ils tous les deux salariés : b2
- Le père ou la mère est-il ou est-elle en congé de longue maladie ou de longue durée ou percevant une pension d'invalidité ou une allocation aux adultes handicapés et n'exerçant pas une activité professionnelle : b3
- Y a-t-il au foyer un ascendant à charge atteint d'un handicap ou d'une maladie grave : b4

Si vous répondez OUI aux questions suivantes, marquez **2 points** dans la case correspondante :

- Y a-t-il au foyer un enfant atteint d'une maladie grave ou d'un handicap, n'ouvrant pas droit à l'allocation d'éducation spécialisée : b5
- Le candidat boursier est scolarisé en second cycle ou y accède à la rentrée suivante : b6

Si vous répondez OUI à la question suivante, marquez **3 points** dans la case correspondante :

- Le père ou la mère (célibataire, veuf (ve), divorcé (e) ..) élève-t-il (elle) seul (e) un ou plusieurs enfants : b7

Faites le total des points des cases b1 à b7 : B

Faites le total des points de charge (A + B) :

RESSOURCES DE LA FAMILLE :

déclarez le revenu fiscal de référence figurant sur votre avis d'impôt sur le revenu de

REVENU FISCAL DE REFERENCE :

Au total des points que vous avez trouvé, correspond un plafond de ressources (voir document ci-joint). Comparez ce plafond avec votre revenu fiscal de référence. Si ce revenu est inférieur ou égal au plafond correspondant à votre situation familiale, vous êtes invités à retirer un dossier de demande de bourse auprès du secrétariat de l'établissement fréquenté par votre enfant. Ce dossier devra être complété et remis au même secrétariat dans les plus brefs délais.

N.B.- Toutefois, si votre situation a évolué (augmentation du nombre d'enfants, perte d'emploi, diminution importante des ressources, décès...) il est conseillé de remplir un dossier.

BAREME D'ATTRIBUTION DES BOURSES NATIONALES D'ETUDES DU SECOND DEGRE DE LYCEE - ANNEE SCOLAIRE 2004-2005

LA BOURSE EST DESTINEE A AIDER LA FAMILLE A ASSURER LES FRAIS NECESSITES PAR LA SCOLARITE DE L'ENFANT. LA SITUATION DE LA FAMILLE EST ETUDIEE EN TENANT COMPTE DE SES RESSOURCES ET DE SES CHARGES. LES CHARGES FAMILIALES SONT EVALUEES EN POINTS. A CHAQUE SITUATION FAMILIALE CORRESPOND UN CERTAIN NOMBRE DE POINTS DITS DE CHARGE. A CHAQUE TOTAL DE POINTS DE CHARGE CORRESPOND UN PLAFOND DE RESSOURCES QUI DETERMINE LE DROIT A BOURSE (Voir le barème ci-dessous).

RESSOURCES à prendre en considération :

En principe, le revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'impôt sur le revenu 2002. Les charges résultant des emprunts ne sont pas déduites des ressources prises en compte.

CHARGES à prendre en considération :**Nombre de points**

- famille avec un enfant à charge.....	9 points
- pour le 2e enfant à charge	1 "
- pour chacun des 3e et 4e enfant à charge.....	2 "
- pour chaque enfant à partir du 5e.....	3 "
- candidat boursier déjà scolarisé en second cycle * ou y accédant à la rentrée suivante	2 "
- candidat boursier, pupille de la Nation ou justifiant d'une protection particulière.....	1 "
- père ou mère élevant seul un ou plusieurs enfants	3 "
- père et mère tous deux salariés	1 "
- conjoint en longue maladie ou en congé de longue durée ou percevant une pension d'invalidité ou une allocation aux adultes handicapés et n'exerçant pas une activité professionnelle	1 "
- enfant au foyer âgé de moins de 20 ans atteint d'une infirmité permanente et n'ouvrant pas droit à l'allocation d'éducation spéciale	2 "
- ascendant à charge au foyer atteint d'une infirmité ou d'une maladie grave	1 "

* second cycle : seconde, première, terminale conduisant à un baccalauréat de l'enseignement général, technologique ou professionnel ; à un brevet de technicien ; première et deuxième années de B.E.P. et de C.A.P. en deux ans; 1ère, 2ème et 3ème années du CAP en 3 ans après la classe de 3ème.

EXEMPLE

Pour un candidat boursier issu d'une famille de cinq enfants à charge dont seul le père a déclaré des revenus, en 2002, le calcul s'opérera de la façon suivante :

RESSOURCES :

- Revenu fiscal de référence de l'avis d'impôt sur le revenu 2002 = 16 900 €

CHARGES :	- famille avec 1 enfant à charge	9 points
	- 2e enfant	1 "
	- 3e et 4e enfants (2 points x 2)	4 "
	- 5e enfant	3 "
	- candidat boursier entrant en second cycle	<u>2</u> "
		19 "

Le barème indique que pour 19 points de charge une bourse est attribuée à toute famille ayant un revenu inférieur ou égal à 17 613 €. Dans le cas considéré la famille peut obtenir une bourse de 3 parts (cf. tableau de détermination du nombre de parts).

Total des points de charge	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
Plafonds des revenus de 2002 au-dessous duquel une bourse pourra être accordée.	8 343 €	9 270 €	10 197 €	11 124 €	12 051 €	12 978 €	13 905 €	14 832 €	15 759 €	16 686 €	17 613 €	18 540 €	19 467 €	20 394 €

ANNEE SCOLAIRE 2004-2005

TABLEAU DE DETERMINATION DU NOMBRE DE PARTS EN FONCTION DU NOMBRE DE POINTS DE CHARGE ET DES RESSOURCES POUR L'ATTRIBUTION DES BOURSES NATIONALES D'ETUDES DE LYCEE.

		P O I N T S D E C H A R G E																		
		9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	
P	10	4 062	4 513	4 964	5 416	5 867	6 318	6 770	7 221	7 672	8 123	8 575	9 026	9 477	9 929	10 380	10 831	11 283	11 734	10
A	9	4 520	5 022	5 524	6 026	6 529	7 031	7 533	8 035	8 537	9 040	9 542	10 044	10 546	11 048	11 551	12 053	12 555	13 057	9
R	8	5 346	5 940	6 534	7 128	7 722	8 316	8 910	9 504	10 098	10 692	11 286	11 880	12 474	13 068	13 662	14 256	14 850	15 444	8
T	7	5 871	6 523	7 175	7 828	8 480	9 132	9 785	10 437	11 089	11 741	12 394	13 046	13 698	14 351	15 003	15 655	16 308	16 960	7
S	6	6 628	7 364	8 100	8 837	9 573	10 310	11 046	11 782	12 519	13 255	13 992	14 728	15 464	16 201	16 937	17 674	18 410	19 146	6
	5	7 258	8 064	8 870	9 677	10 483	11 290	12 096	12 902	13 709	14 515	15 322	16 128	16 934	17 741	18 547	19 354	20 160	20 966	5
	4	7 807	8 674	9 541	10 409	11 276	12 144	13 011	13 878	14 746	15 613	16 481	17 348	18 215	19 083	19 950	20 818	21 685	22 552	4
	3	8 343	9 270	10 197	11 124	12 051	12 978	13 905	14 832	15 759	16 686	17 613	18 540	19 467	20 394	21 321	22 248	23 175	24 102	3

		P O I N T S D E C H A R G E																		
		27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	
P	10	12 185	12 636	13 088	13 539	13 990	14 442	14 893	15 344	15 796	16 247	16 698	17 149	17 601	18 052	18 503	18 955	19 406	19 857	10
A	9	13 559	14 062	14 564	15 066	15 568	16 070	16 573	17 075	17 577	18 079	18 581	19 084	19 586	20 088	20 590	21 092	21 595	22 097	9
R	8	16 038	16 632	17 226	17 820	18 414	19 008	19 602	20 196	20 790	21 384	21 978	22 572	23 166	23 760	24 354	24 948	25 542	26 136	8
T	7	17 612	18 264	18 917	19 569	20 221	20 874	21 526	22 178	22 831	23 483	24 135	24 787	25 440	26 092	26 744	27 397	28 049	28 701	7
S	6	19 883	20 619	21 356	22 092	22 828	23 565	24 301	25 038	25 774	26 510	27 247	27 983	28 720	29 456	30 192	30 929	31 665	32 402	6
	5	21 773	22 579	23 386	24 192	24 998	25 805	26 611	27 418	28 224	29 030	29 837	30 643	31 450	32 256	33 062	33 869	34 675	35 482	5
	4	23 420	24 287	25 155	26 022	26 889	27 757	28 624	29 492	30 359	31 226	32 094	32 961	33 829	34 696	35 563	36 431	37 298	38 166	4
	3	25 029	25 956	26 883	27 810	28 737	29 664	30 591	31 518	32 445	33 372	34 299	35 226	36 153	37 080	38 007	38 934	39 861	40 788	3